



ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'HORAIRE HIVERNAL À L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE DRUMMOND

La direction de l'Écocentre de la MRC de Drummond tient à informer la population que l'horaire d'hiver est maintenant en vigueur.

Jusqu'au 31 mars 2021, le site sera accessible les vendredis, de 8 h à 17 h, ainsi que les samedis, de 8 h à 15 h 30. **Les activités feront toutefois relâche entre le 20 décembre et le 7 janvier inclusivement.**

L'écocentre est situé au 5620, rue Saint-Roch Sud à Drummondville, à l'arrière de l'édifice de Récupération Centre-du-Québec. Son accès est réservé aux citoyens des municipalités de la MRC de Drummond y apportant des résidus d'origine domestique. Les résidus découlant d'activités commerciales ou industrielles y sont donc refusés.

Des informations additionnelles peuvent être obtenues en cliquant [ici](#) ou en composant le 819 477-1312.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2020 À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations du gouvernement du Québec visant à limiter la propagation du COVID-19, la Municipalité de SaintMajorique-de-Grantham annonce que la séance ordinaire, du 7 décembre 2020, à 19h30, se tiendra à huis clos. Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions à l'adresse dg@stmajorique.ca ou à déposer une lettre directement au bureau municipal dans la boîte à cet effet avant lundi, le 2 novembre 2020, à midi. Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'accepter nos sincères remerciements.

Nous vous invitons à suivre avec rigueur les directives gouvernementales afin de rétablir cette situation le plus rapidement possible.

[Consultez l'ordre du jour ici ...](#)



LA MUNICIPALITÉ ANNONCE LA VENUE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La municipalité met présentement sur pied un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques. L'objectif de ce programme est d'accompagner les citoyens dans le paiement et la mise aux normes des installations septiques.

En vous inscrivant, vous bénéficierez d'un prêt remboursable à même votre compte de taxes pour les **20 prochaines années** avec un taux d'intérêt plus avantageux qu'un prêt personnel. Ce montant remboursable est assimilé à une taxe foncière imposée sur votre propriété, de sorte qu'en cas de vente, la balance sur le prêt devra être payée par l'acquéreur.

Les frais reliés à l'étude du sol, au test de percolation et aux travaux d'installation seront remboursés jusqu'à concurrence de 25 000\$ (avec taxe).

[Lire la suite ...](#)



LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC PASSENT AU PALIER ROUGE- MESSAGE DE MARIE JOSÉE GODI, DIRECTRICE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Voici un message du Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de santé publique :

« Les équipes de santé publique ont analysé la situation épidémiologique pour nos deux régions. Dans les territoires visés par le changement de palier au rouge, nous constatons une hausse du nombre de nouveaux cas plus élevée par habitants, des éclosions dans différents milieux et un nombre de contacts significatifs élevé. Ces facteurs nécessitent le passage au palier d'alerte maximale pour freiner la propagation du virus » - Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de la santé publique.

[Cliquez-ici pour plus d'infos ...](#)

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?

Voici un message du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. Que ce soit pour un problème de santé mineur, un test de dépistage de la COVID-19 ou un problème psychosocial, nous invitons les citoyens de la municipalité à consulter le lien suivant.

[Consultez la fiche complète du CIUSSSMCQ..](#)

MESURES EN VIGUEUR	
PALIER 4	
Mesures maximales	
À domicile (maison et chalet)	<p>Interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> visiteurs d'une autre adresse <p>Acceptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules proches aidants personnes offrant service ou soutien main-d'œuvre pour travaux prévus
CHSLD, RPA et RI	Visites de fins humanitaires Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)
Rassemblements privés	Interdits
Activités organisées dans un endroit public	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre)
Déplacements interrégionaux	Non recommandés vers une zone verte, jaune ou orange et à l'extérieur du Québec (sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)
Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
Restaurants	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Fermés
Loisir et sport	<ul style="list-style-type: none"> Aucune activité sportive et de loisir organisée permise Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires Entraînements sous forme individuelle permis Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes Aucune compétition permise Salles d'entraînement fermées
Activités toujours permises conditionnellement au respect des mesures sanitaires	
Établissements d'enseignement	Ouverts avec mesures spécifiques selon chaque niveau d'enseignement
Entreprises, commerces et boutiques	Ouverts
Services professionnels et de santé en cabinet privé	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques	Maintien des services
Organismes communautaires	Maintien des services

OÙ CONSULTER PENDANT LA PANDÉMIE DE LA COVID-19?			
<p>5 843 313-3139</p> <p>Centre de santé</p> <p>Services de santé communautaire</p> <p>Services de santé communautaire</p> <p>Services de santé communautaire</p>	<p>1 877 346-2141</p> <p>Centre de santé</p> <p>Services de santé communautaire</p> <p>Services de santé communautaire</p> <p>Services de santé communautaire</p>	<p>1 877 346-2141</p> <p>Centre de santé</p> <p>Services de santé communautaire</p> <p>Services de santé communautaire</p> <p>Services de santé communautaire</p>	<p>811</p> <p>Service de santé</p> <p>Services de santé communautaire</p> <p>Services de santé communautaire</p> <p>Services de santé communautaire</p>

Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest

Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

